

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



**Un des plus Beaux Villages
de France**

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**

En exercice : **10**

Qui ont pris part aux
délibérations : **10**

Date de la convocation :
12/08/2016

Date d'affichage :
12/08/2016

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 9 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize

Le Neuf Septembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, ONDET Julien, CARRE LAUBIGEAU Xavier, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, MARTIN Agnès, BOND Marilyn

ABSENTS : LANDIER Jany donne pouvoir à RICHARD Michel

SECRETAIRE : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n°2016-09-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Délibération n°2016-09-002 – Renouvellement du contrat SEGILOG

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services SEGILOG, ce contrat est conclu pour une durée déterminée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler le contrat SEGILOG pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat.

Délibération n°2016-09-003 – Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les Collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Monsieur le Maire rappelle :

Que la Mairie de CRISSAY SUR MANSE, par délibération du 11 Décembre 2015, a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 Mars 1986.

Monsieur Le maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Mairie de CRISSAY SUR MANSE les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- **DECIDE**

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2017-2020 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

- **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL** : **5.85 %**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- **Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public** **1.15 %**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Assiette de cotisation : toutes les catégories énoncées ci-dessus

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- L'indemnité de résidence (IR),
- Le supplément familial de traitement (SFT)
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- Les charges patronales.

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Monsieur Le Maire a délégation pour résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Délibération n°2016-07-004 – Travaux de l'Eglise : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a procédé à un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux de l'Eglise (restauration des toitures et des parties hautes de la nef et du chœur de l'Eglise Saint-Maurice).

Monsieur le Maire précise que suite à la procédure de consultation, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le Mercredi 7 Septembre 2016 en mairie a retenu :

- **Lot 1 : maçonnerie – taille de pierre**
La Société LEFEVRE SAS – 22 Rue des Grands Champs – 41000 Blois
Pour un montant de 116 763.70 euros HT soit 140 116.44 euros TTC
- **Lot 2 : charpente**
La Société CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS SAS – 5 Rue des sports – 53360 Simple
Pour un montant de 55 595.31 euros HT soit 66 714.37 euros TTC

- Lot 3 : couverture
La Société SAS DELESTRE – 5 Boulevard de L’Industrie – BP 51052 – 41010 Blois Cedex
Pour un montant de 157 875.37 euros HT soit 189 450.44 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d’Appel d’Offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2016-07-005 – Achat d’une débroussailleuse

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’acquérir une nouvelle débroussailleuse pour l’entretien de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler la débroussailleuse
- **RETIENT** la proposition du garage MECA JCA SARL, situé Z.A Rue Saint Lazare à L’Ile Bouchard pour un montant de 399.17 euros HT ► soit 479.00 euros TTC.

Informations – Questions diverses :

Préfecture 37 : Dotation globale de fonctionnement 2016

Monsieur Le Maire fait un résumé global concernant la dotation globale de fonctionnement 2016 :

- Dotation forfaitaire : 18 360 euros
- Dotation de solidarité rurale : 3 412 euros
- Dotation nationale de péréquation : 558 euros
- Dotation élu local : 2 895 euros

Associations de Crissay-Sur-Manse :

Autorisation donnée au Théâtre de Manse d’utiliser la salle communale pour ses répétitions chaque vendredi à 20h30 à compter du 30 Septembre 2016, à l’exception des jours où elle se trouverait louée par des particuliers ou retenue par le Conseil municipal.

Autorisation donnée à Crissay en Marche d’utiliser la salle communale chaque mercredi après-midi à compter du 30 Septembre 2016, à l’exception des jours où elle se trouverait louée par des particuliers ou retenue par le Conseil municipal.

Elections : dates à retenir :

- Elections présidentielles : 23 avril et 7 Mai 2017
- Elections législatives : 11 et 18 Juin 2017
- Elections sénatoriales : 24 Septembre 2017

Aménagement numérique :

Monsieur le Maire informe que la Commune de Crissay Sur Manse fait partie des communes éligibles au déploiement 1^{ère} tranche (2023)

Fusion des Communauté de Communes – Synthèse des enjeux financiers : effets sur les contribuables

Evolution du taux global de taxe d'habitation

Situation actuelle			Situation après fusion			Ecart de taux	Ecart de produit pour un contribuable à la VL nette de 2 150 euros
Taux communal	Taux intercommunal	Taux global	Taux communal	Taux intercommunal	Taux global		
8.33 %	8.77 %	17.10 %	8.33 %	9.71 %	18.04 %	0.94 %	20 euros

Evolution du taux global de taxe sur le foncier bâti

Situation actuelle			Situation après fusion			Ecart de taux	Ecart de produit pour un contribuable à la VL nette de 2 150 euros
Taux communal	Taux intercommunal	Taux global	Taux communal	Taux intercommunal	Taux global		
12.96 %	0.20 %	13.16 %	12.96 %	1.28 %	14.24 %	1.08 %	16 euros

Evolution du taux global de taxe sur le foncier non bâti

Situation actuelle			Situation après fusion			Ecart de taux	Ecart de produit pour un contribuable à la VL nette de 2 150 euros
Taux communal	Taux intercommunal	Taux global	Taux communal	Taux intercommunal	Taux global		
50.18 %	1.78 %	51.96 %	50.18 %	3.92 %	54.10 %	2.14 %	4 euros

PNR - Invitation :

Invitation 11 Septembre à Doué La Fontaine.

Union cyclotouriste de la Manse :

Randonnée VTT, pédestre et équestre le 17 Septembre 2016 de 11h00 à 18h00.

Demande de Monsieur Franchet (tailleur de pierre) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Franchet Dominique concernant sa volonté d'installer ses sculptures à différents endroits dans le village. Monsieur Franchet doit envoyer une demande écrite. Accord pour le Lavoir mais pas au niveau de l'Eglise car travaux. Avis favorable sous réserve des assurances.

Lettre de Monsieur Voyé Daniel :

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Voyé Daniel concernant un « projet photographique : Les quatre saisons à Crissay Sur Manse à travers ses habitants. Monsieur Voyé propose de se promener dans la Commune avec son appareil pour y capter à la fois des paysages mais également la vie des habitants. Il y fera un portrait (si accord) de chaque famille. Son but est de préparer une exposition pour les fêtes de fin d'année 2017. Et éventuellement une exposition permanente pour 2018 ».

Le Conseil Municipal demande que Monsieur Voyé précise le fond de sa pensée et l'aspect financier.

Invitation :

Fête de la Vienne : Samedi 24 Septembre à 11h plage de L'Ile Bouchard.

PLUi – enquête publique :

Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bouchardais.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux dates et heures suivantes :

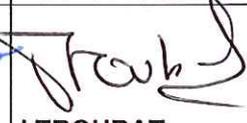
- Jeudi 29 Septembre 2016 de 9h à 12h30 à la Communauté de Communes du Bouchardais
- Mardi 4 Octobre 2016 de 14h à 17h30 à la Mairie de Cravant Les Coteaux
- Mercredi 12 Octobre de 9h à 12h à la Mairie d'Avon Les Roches
- Vendredi 21 Octobre 2016 de 14h30 à 18h à la Mairie de Rilly sur Vienne
- Samedi 29 Octobre 2016 de 9h à 12h30 à la Communauté de Communes du Bouchardais

Prochain conseil municipal : Prévu le Vendredi 14 Octobre 2016 à 20h30, salle du conseil
Reporté le Mercredi 19 Octobre 2016 à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22h50

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 9 Septembre 2016
LE MAIRE,
M. MIRAULT



 JJ.LEGROS	M.BOND	 M.RICHARD	 J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		 B. DE NOUEL	 I.TROUBAT